

Garanties

Mon assurance santé à la carte

Pour plus de simplicité :

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale ou en euro **comprenant le remboursement de la Sécurité sociale lorsque celle-ci intervient**. Les forfaits et plafonds de garanties s'entendent par assuré et par année d'adhésion (hors option).

Un seul niveau doit être souscrit par famille.

GARANTIES		
	NIVEAU ÉCO	NIVEAU 1
HOSPITALISATION EN SECTEUR CONV		
Séjours en Médecine, Chirurgie, Hospitalisation à		
Frais de séjour		
Forfait journalier		
Honoraires médicaux et chirurgicaux	100 %	125 % <i>Limité à 100 %</i>
Séjours en soins de suite, réadaptation, réédu		
Frais de séjour		
Forfait journalier	30 jours	60 jours
Honoraires et frais médicaux		
Séjours en psychiatrie		
Frais de séjour		
Forfait journalier		
Honoraires et frais médicaux		
FRAIS MÉDICAUX*		
Consultations et visites généralistes, spécialistes <small>(y compris en soins externes)</small>	100 %	100 %
Actes techniques médicaux, auxiliaires médicaux <small>(y compris en soins externes)</small>	100 %	100 %
Appareillages	100 %	100 %
Radiologie, analyses <small>(y compris en soins externes)</small>	100 %	100 %
Transport	100 %	100 %
PHARMACIE		
Médicaments à vignette blanche remboursés par la Sécurité sociale	100 %	100 %
DENTAIRE		
Soins dentaires	100 %	125 %
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale <small>(forfait incluant le remboursement de la Sécurité sociale et APRIL)</small>	100 € / prothèse	125 € / prothèse <i>Limité à 100 € / pro</i>
Remboursement APRIL plafonné par assuré et par année d'adhésion <small>(pour les prothèses dentaires remboursées uniquement)</small>		
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale <small>(forfait incluant le remboursement de la Sécurité sociale et APRIL)</small>	200 € / semestre	200 € / semestre
Autres frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie	0 €	0 €
AUTRES PRESTATIONS		
Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française	100 %	100 %

+ SIMPLE
EN EURO

+ SIMPLE
EN EURO

Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables". Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

Si vous consultez dans le cadre du parcours de soins un chirurgien, un gynécologue obstétricien et/ou un anesthésiste ayant opté pour l'option de coordination, votre contrat prend en charge les dépassements d'honoraires encadrés appliqués sur les actes techniques.

TIERS PAYANT INCLUS

Avec le Tiers Payant, ne faites pas l'avance de frais chez les pharmaciens, laboratoires, radiologues, kinésithérapeutes partenaires.

NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
ENTIONNÉ			
domicile et Maternité			
Frais réels			
Frais réels			
150 %	175 %	200 %	300 %
<i>100 % pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré</i>			
ation et assimilés			
100 % pendant			
90 jours	90 Jours	120 jours	180 jours
100 % pendant 60 jours			
125 %	150 %	200 %	250 %
<i>A partir de la 7^e consultation par assuré et par année d'adhésion, les garanties sont limitées à 100 %</i>			
100 %	125 %	125 %	150 %
100 %	125 %	125 %	150 %
125 %	125 %	150 %	150 %
100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %	100 %
125 %	150 %	175 %	200 %
125 € / prothèse	200 € / prothèse	300 € / prothèse	350 € / prothèse
<i>100 % pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré</i>			
	1 000 €	1 000 €	1 000 €
225 € / semestre	300 € / semestre	400 € / semestre	500 € / semestre
<i>Limité à 200 € / semestre pendant les 3 premiers mois suivant la date de début des garanties de chaque assuré</i>			
0 €	150 €	200 €	250 €
100 %	100 %	100 %	100 %

* Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliqués par la Sécurité sociale.

COMPRENDRE

Soins de suite

Vous vous cassez une jambe au ski, et êtes opéré. Après l'opération vient une période de rééducation, pour laquelle vous serez pris en charge en établissement ou service de soins de suite.

COMPRENDRE

Qu'est-ce que les médicaments à vignette blanche ?

Les médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important et présentant un caractère indispensable comme par exemple, les antibiotiques. Remboursement Sécurité sociale à 65 %.

COMPRENDRE

Remboursement dentaire

Des garanties en euro qui incluent le remboursement de la Sécurité sociale. Fini les calculs compliqués, vous connaissez votre facture, vous calculez directement votre reste à charge !

